© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

cannabis et thaïlande

Par Profil supprimé Postée le 18/10/2012 21:12

> mon fils doit partir faire un stage de six mois en thailande et il m'a avoué qu'il était un consommateur régulier de canabis (environ un joint par jour) est il vrai qu'en arrivant en thailande il doit faire un examen pour prouver qu'il n'est pas consommateur d'aucune drogue et sous quelle forme se fait ce test ? merci de votre réponse
> ps : en prevision de ce stage et de la législation sur les drogues il a décider de s'arreter

---

Mise en ligne le 23/10/2012

Bonjour,

Nous ne connaissons pas les conditions d'entrée sur le territoire thaïlandais et vous conseillons donc de prendre contact avec l'Ambassade de Thaïlande afin d'obtenir ces renseignements.

Le cannabis, en cas de consommation régulière, peut être détecté dans le sang pendant 24 heures, et dans les urines jusqu'à 2 mois et demi. Figurant sur la liste internationale des produits stupéfiants, l'arrêt de la consommation est bien entendu souhaitable, quelles qu'en soient les motivations.

Pour d'autres informations, n'hésitez pas à contacter l'un de nos écoutants au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.